



SOMMAIRE :

1 AVANT PROPOS, RAPPEL DE LA DEMARCHE ET DU PROJET

2 MODALITES DE LA CONCERTATION

3 OBSERVATIONS DU PUBLIC ET REPONSES

4 CONCLUSIONS

5 ANNEXES

- Délibération du Conseil Municipal
- Vue du projet
- Sommaire du document de concertation
- Copie publication sur le site internet de la ville
- Copie article de presse la République de Seine et Marne du 22/12/2014
- Copie article de la revue municipale Nangismag de janvier 2015
- Photos panneaux électroniques
- Copie du registre d'enquête



1 AVANT PROPOS, RAPPEL DE LA DEMARCHE ET DU PROJET

Présentation générale et rappel du projet

La ZAC dite de la «Grande Plaine» a été créée par délibération du Conseil Municipal en séance du 4 Juin 2007.

L'acte de création a été pris après une phase de concertation publique préalable durant l'automne 2006, sur la base d'objectifs qui étaient les suivants :

- *Création d'une opération d'aménagement couvrant un secteur de 35 hectares environ, en frange Ouest de la partie urbanisée de la commune,*
- *Réalisation d'un programme de construction comportant 700 logements environ, dont la moitié en collectifs, 30% en individuels groupés et 20% environ en lots libres à bâtir (avec une proportion sur l'ensemble de 30% minimum de logements locatifs sociaux),*
- *Intégration dans ce programme de construction d'une part réservée au développement d'activités économiques (sur 3 hectares environ), et de réserves foncières pour la réalisation d'équipements publics (maison des associations, gymnase, etc...)*
- *Composition d'une trame urbaine et paysagère en lien avec le centre-ville et les quartiers adjacents (notion de «greffe urbaine»)*

Le projet d'aménagement ainsi soumis à concertation publique préalable, puis consacré sous forme de ZAC-«Zone d'Aménagement Concerté», entendait répondre d'une part aux besoins de création de nouveaux logements pour répondre aux attentes de la population résidente et accueillir de nouveaux habitants, et d'autre part renforcer le dynamisme économique de la commune en attirant de nouvelles implantations économiques en entrée de ville.

Dans la foulée, la commune a modifié par délibération du 29 Janvier 2008 - après enquête publique tenue du 5 Novembre au 5 Décembre 2007 - son Plan Local d'Urbanisme afin de le rendre compatible avec le projet d'aménagement envisagé (modification portant notamment sur la requalification des secteurs dits 1AU et 3AU, et une actualisation de la trame urbaine projetée).

Parallèlement une première convention avait été signée avec l'EPFIF-«Etablissement Public Foncier Ile-de-France» en vue d'assurer la maîtrise des terrains promis à l'opération d'aménagement. (Nota : Cette convention, signée en Aout 2007 pour une durée de cinq ans et prorogée de deux années supplémentaires, arrive à échéance fin 2014 ; elle est en cours de renégociation).



Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre du projet «Grande-Plaine» visait à l'origine l'adoption d'un Dossier de Réalisation fin 2011, la nomination d'un aménageur au cours de l'année 2012, et le démarrage des travaux fin 2013 (sous réserve bien sûr de la maîtrise foncière du site).

Dans la réalité, le dossier Grande-Plaine n'a pas connu d'avancées significatives durant la mandature 2008-2012. Ce n'est qu'avec le renouvellement de l'équipe municipale au terme de l'élection partielle de Décembre 2012 que le dossier a été ré-ouvert...

La reprise des études / la relance de la concertation

Désireuse à ce moment-là de reprendre les études tenant compte des évolutions législatives et règlementaires intervenues entretemps (notamment dans le domaine de la protection de l'environnement, de l'évaluation des impacts probables d'une opération de cette importance et de la promotion de dispositifs permettant d'atteindre un bon niveau de performances environnementales), la Municipalité a engagé en Septembre 2013 une procédure d'appel d'offres en vue de s'adjoindre les compétences d'un groupement d'études capable d'évaluer les impacts urbains, économiques, environnementaux et paysagers des deux opérations Nangis-Actipôle et Grande-Plaine à l'échelle de l'ensemble de la commune, de contribuer à la redéfinition du programme du projet Grande-Plaine, et de conseiller la collectivité sur les démarches et procédures à mettre en œuvre pour relancer l'opération.

L'étude de redéfinition a été conduite, sur la durée d'une année environ (de Novembre 2013 à Novembre 2014) sous l'autorité d'un Comité de Pilotage associant étroitement les instances de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne (du fait de son implication sur la partie économique du projet en raison de ses compétences affectées), mais aussi d'autres partenaires tels que l'EPFIF, la SAFER ou le CAUE 77-«Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de Seine-et-Marne»...

Parallèlement la Municipalité de Nangis a repris le dialogue et la concertation avec ses administrés sur le sujet du devenir du secteur de la Grande-Plaine, en organisant notamment :

- Une réunion publique (en présence de l'urbaniste à l'origine du projet) le 27 Novembre 2013,*
- Une présentation d'étape en cours d'étude de l'Atlas du Territoire (aujourd'hui mis à disposition du public sur le site de la Ville) en réunion avec les Conseils des Sages, des Jeunes et Associatif en date du 18 Juin 2014,*
- Une nouvelle réunion publique de présentation de l'avancement de l'étude de redéfinition du secteur Grande-Plaine en date du 14 Octobre 2014,*



- Trois rencontres de quartiers (17 Octobre 2014 pour le Centre-Ville / 6 Novembre 2014 pour le secteur du Buisson et des Roches / 14 Novembre 2014 pour le secteur de la Mare-aux-Curées) au cours desquelles le sujet Grande-Plaine a été présenté,
- Une nouvelle réunion de concertation avec les Conseils des Sages, des Jeunes et Associatif le 19 Novembre 2014,
- Enfin le sujet de la Grande-Plaine a fait l'objet de plusieurs articles dans le journal d'informations municipales (notamment les numéros d'Octobre 2013 et Octobre 2014) ainsi que dans la presse locale (ex. : «Le Parisien» du 2/12/2013, ou encore «La République de Seine-et-Marne» du 20/10/2014).

Ouverture de la concertation publique préalable / objectifs et modalités

Au regard de l'ensemble de ces études, débats et réflexions, la collectivité est aujourd'hui en mesure d'ouvrir la concertation publique légale - au sens de l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme - préalable à l'adoption éventuelle par le Conseil Municipal d'un nouveau Dossier de Création de ZAC sur le secteur de la Grande-Plaine.

Les objectifs soumis à concertation sont les suivants :

- *Relance d'un projet de développement urbain en frange Ouest de la commune, en lien avec les quartiers du Buisson, des Tanneries et de la ZAC des Roches, afin de répondre au besoin de construction de nouveaux logements de types diversifiés, accessibles au plus grand nombre, et de renforcer l'attractivité économique de la commune grâce à l'accueil de nouvelles implantations (commerciales et autres) en entrée de ville,*
- *Redéfinition du périmètre de la future ZAC (en réduction du périmètre initial, hors secteur dit des «Tanneries» renvoyé pour l'instant à un autre type de démarche urbaine que la présente ZAC),*
- *Requalification du programme de construction en matière d'habitat, sur la base d'un programme prévisionnel de l'ordre de 600 à 650 logements (au lieu des 700 prévus initialement),*
- *Maintien de la proportion entre logements individuels et logements collectifs ou intermédiaires, à hauteur de 20% environ de lots à bâtir, 30% de logements individuels groupés et 50% de petits collectifs ou intermédiaires (avec une proportion stricte sur l'ensemble de 30% de logements sociaux),*
- *Relocalisation du programme d'activités (à dominante commerciale) sur le secteur d'entrée de ville - route de Melun,*



- *Instauration d'une trame paysagère sous forme de «voies vertes» piétons-cycles (chemins du «tour de ville» par exemple) en lien avec la trame verte existante sur la commune, et extension des franges paysagères en bordure de la RD201 (pour éloigner les futures habitations des nuisances de la déviation),*
- *Meilleure prise en compte de la problématique de l'eau, notamment par la mise en place d'un système alternatif de collecte des eaux pluviales de ruissellement par réseau de noues, de bassins et de fossés paysagers,*
- *Objectif de limitation de la place de la voiture dans le futur quartier (par le biais de la mise en place d'une trame viaire de type «zone trente», «zones de rencontre» ou «voies partagées» dissuadant de toute vitesse excessive comme de toute traversée intempestive du futur quartier),*
- *Maintien du principe de réserves foncières pour équipements publics collectifs (notamment gymnase et maison des associations...)*
- *Réalisation de l'ensemble de l'opération sur une durée échelonnée d'une dizaine d'années environ.*

2 MODALITES DE LA CONCERTATION

Au surplus des initiatives d'information et de rencontres avec la population ci-avant rappelées, il est précisé La concertation relative à ce projet s'est effectuée selon les modalités ci-après :

- *Un document de synthèse des intentions de projet, accompagné d'un panneau de présentation et d'un registre de recueil des observations du public, a été mis à disposition du public, des habitants et associations, du lundi 5 janvier au vendredi 13 février 2015 aux Services Techniques de la Ville, durant toute la durée de la concertation.*
- *Les médias communaux ont pris une large place puisque le site internet de la ville a bénéficié d'une page dédiée au projet qui a permis de s'informer de son déroulé ainsi que des rendez-vous de concertation actuelle et future.*
- *Le magazine municipal « Nangismag » a servi de support régulier à l'information sur le projet. Il a informé de cette concertation dans son édition de janvier 2015. Il a également été le support de toute la concertation du projet et accompagné d'un affichage d'information sur les rencontres, sur les panneaux fixes et lumineux de la ville.*
- *Une réunion publique sera organisée en fin de période, faisant suite aux diverses initiatives d'information et de débat sur les orientations du projet rappelées dans la note de présentation, permettant de répondre aux questions éventuelles des habitants, de débattre autour des remarques apposées sur le registre de concertation, et de poursuivre la réflexion commune tenant compte des observations émises.*
- *Un bilan de la concertation sera présenté au conseil municipal, c'est l'objet du présent document.*



3 OBSERVATIONS DU PUBLIC ET REPONSES

Onze personnes sont venues consulter les documents mis à disposition. Sept observations ont été inscrites sur le registre ouvert à cet effet.

Observation N°1 :

Il manque des chaînes de restauration sur Nangis ex ; Flunch, Courtepaille, etc..). Ce serait une bonne chose.

Avoir plus de magasins aussi.

Réponse :

Le projet de la ZAC de la Grande Plaine intègre une partie économique à dominante commerciale. Cet espace d'activité sera complémentaire avec la ZAC de Nangis Actipole qui va se développer à la sortie Est de la ville en face de la zone industrielle. La présence de restaurants est fortement envisagée afin d'étoffer cette offre de services. La compétence développement économique est confiée à la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne (CCBN). C'est donc cette collectivité qui aura à gérer l'implantation de ces commerces. Elle le fera dans une vision globale du territoire. S'agissant donc d'attirer des partenaires économiques, on ne peut pas dire aujourd'hui quelle enseigne pourra être présente. Néanmoins le secteur économique de la ZAC de la Grande Plaine présente un réel intérêt pour les activités commerciales et sera attractif pour des restaurants.

Pour ce qui est de pouvoir accueillir d'autres magasins, c'est également envisagé. Tout d'abord ils ne devront pas être en concurrence avec les commerces du centre-ville. Les enseignes qui seront accueillies devront au contraire être complémentaires pour proposer aux habitants de notre territoire une offre de commerces la plus nombreuse et diversifiée possible. La même remarque que ci-dessus pourra être faite sur l'attractivité et le partenariat à développer pour trouver les bonnes enseignes.

Observation N°2 :

Le 14/01/2015

Il manque à Nangis, une voire des crèches pour accueillir les tous petits.

Il faudrait penser au fait qu'il n'y a pas assez de trains sachant que déjà les gens se tiennent debout tout le trajet.

Arrêter la division en lots arrière des habitations existantes car un propriétaire qui voit monter une maison dans le jardin de son voisin n'est pas très appréciable. Et la valeur de sa maison en subit les conséquences.

A Nangis les logements sociaux sont déjà en nombre, donc privilégier l'accession à la propriété.

Réponse :

***Les crèches :** le projet de la ZAC de la Grande Plaine n'a pas vocation à répondre à cette question du nombre de places de crèches. Néanmoins l'arrivée des populations nouvelles et donc la question de la garde d'enfants de moins de 3 ans sera bien prise en compte. Aujourd'hui il existe une maison de la petite enfance qui accueille une structure de halte-garderie et de crèche familiale. De même il existe un réseau d'assistantes maternelles privées qui répondent aujourd'hui aux demandes des habitants. La Grande plaine accueillera entre 600*



et 650 logements sur une période d'environ 10 à 15 ans. On estime donc une moyenne de 50 à 60 logements par an, ce qui laisse le temps de s'adapter et d'adapter les structures d'accueil à cette arrivée progressive des nouveaux habitants.

Les trains : Une réponse assez similaire à la précédente pourrait être faite sur le rythme d'arrivée des nouveaux habitants et sur la capacité à s'adapter. La ZAC de la Grande Plaine ne peut pas répondre à cette question, ce problème est plus large, il concerne toute la ville et plus largement notre intercommunalité, ainsi que les autres communes qui sont proches. Le problème des trains et donc celui de la gare est bien pris en compte par la municipalité. Le Conseil municipal s'est exprimé sur l'électrification de la ligne SNCF et cela va permettre de moderniser les rames de trains. Nous souhaitons également que leur capacité soit augmentée, de même que leur nombre. Toutefois il faut être bien conscient que ces décisions ne relèvent pas de la municipalité mais des projets qui sont pilotés par la Région Ile de France et la SNCF. Les trains c'est aussi la gare, son pôle d'échange pour y accéder, ses abords et les capacités de stationnement. La municipalité va engager une étude autour du pôle gare afin d'envisager une meilleure gestion des stationnements automobiles, un meilleur accès des transports en commun, une prise en compte des modes de déplacement non motorisés, ainsi que la sécurité des piétons aux abords et sur le parvis de la gare. La question du rabattement de voyageurs et de la desserte des communes du territoire par les transports en commun, pour limiter l'usage des voitures et ainsi répondre aux questions de développement durable et aux coûts des transports pour les voyageurs, sera au centre de la réflexion qui sera menée.

Divisions en lots arrières : Cela est au cœur des préoccupations actuelles de la municipalité. Le besoin de création de logements est bien réel tout autant pour notre région que pour la ville. Il est donc bien pris en compte que les collectivités vont devoir s'adapter pour accueillir de nouvelles constructions. Toutefois il faut être vigilant aux conditions dans lesquelles cela se réalise. La question de l'équilibre urbain est bien posée, ainsi que celle de la densification. La municipalité souhaite engager une révision de son document d'urbanisme (le Plan local d'Urbanisme : PLU) afin de maîtriser les divisions, autant qu'il sera possible de le faire.

Logements sociaux : le projet de la ZAC de la Grande Plaine en prévoit 30%. Aujourd'hui Nangis en accueille 36% et cela correspond au besoin de loger des concitoyens aux revenus modestes. Ainsi des couples et des familles avec des revenus modestes, mais aussi des personnes seules ou des familles monoparentales, peuvent trouver à se loger dignement dans les parcs de logements sociaux. Malgré ce nombre, la liste d'attente est longue et les demandes sont difficilement satisfaites. La municipalité est aussi attachée à pouvoir loger dans la ville les enfants qui grandissent et souhaitent rester proches de leurs parents.

Par contre, ce nombre de 30% est aussi une demande de notre partenaire institutionnel qui assurera l'essentiel du portage financier des terrains. En effet notre convention avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF) le prévoit explicitement et toujours dans le souci de pouvoir répondre à la demande de logements dont nous déplorons l'insuffisance tous les jours. Ce partenariat financier est essentiel à la réalisation de notre projet et à son équilibre financier.



Pour ce qui est de l'accession à la propriété, c'est une ambition de ce projet puisqu'environ 70% des logements seront en accession.

Observation N°3 :

Le 27/01/2015

Equilibre financier, pas de données dans les documents présentés.

La réserve financière (pour le gymnase + maison des associations) environ 2 ha, sera-t-elle à la charge de la commune ? Si oui quelle en est l'estimation ?

Rond-point d'accès au lycée ; indispensable, le boulevard Pompidou n'étant pas prévu pour le passage des poids lourds. D'autant plus si le projet d'extension du lycée aboutit.

Réponse :

Les équilibres financiers : Bien que très importants, ils n'ont pas été présentés à cette phase de la concertation publique *car l'objet était d'exposer les partis pris d'aménagement. Néanmoins ils ont bien été pris en compte et évalués sur des bases prudentes et réalistes. A cette phase de concertation, ce ne sont pas des informations qui sont communicables, compte tenu des enjeux stratégiques et confidentiels qu'ils représentent. Néanmoins ils ont été présentés en masses lors des comités de pilotage du projet.*

La réserve foncière pour les équipements publics : elle est bien inscrite dans les charges de l'opération et leur financement se fait au travers la revente des terrains pour les constructions. Il n'en coutera rien à la ville car c'est autofinancé par le projet. Le montant estimé est entre 450 et 500.000 € au stade des études préalables.

Le rond-point : la circulation des cars sur le boulevard Pompidou est une préoccupation de la municipalité. Tout d'abord pour des raisons de sécurité évidente. Ensuite parce que cela augmente l'usure et la dégradation de la voirie. Le rond-point a été indiqué à titre d'information, les enjeux connexes au projet de ZAC ayant été abordés. Toutefois il n'est pas strictement nécessaire à la réalisation du projet et il n'est règlementairement pas possible de prévoir des équipements publics qui couvrent plus de besoins que ceux de la ZAC. Par ailleurs cela risquerait de déséquilibrer le bilan financier. Dans l'approche développée, il est envisagé de le prévoir lors de la construction du second collège, notamment au vu des compétences du Département (les routes et les collèges).

Observation N°4 :

Le 31/01/2015

Beaucoup de concentration de maisons et d'habitat intermédiaire (habitat intermédiaire relativement important à Nangis).

Plus de places vertes (square, parcs, jeux enfants). La trame verte est excellente.

Bien prévoir les voiries, l'idée d'un rond point pour accéder au lycée est une bonne idée.

Mais avons-nous (la ville et ses citoyens) le budget, le matériel, les hommes pour entretenir un tel projet ?

Réponse :



La concentration du bâti : la notion de concentration est assez relative. Le diagnostic qui a été élaboré lors des études préalables indique :

- Tissus bourg : 60 à 80 logements/hectare
- Tissus Faubourg : 15 à 25 logements/hectare
- Lotissements denses : 30 logements/hectare
- Collectifs Mare aux Curés : 50 à 70 logements/hectare
- Lotissement pavillonnaire : 15 logements/hectare
- Opération ZAC des Roches : 20 à 30 logements /hectare
- Projet de la Grande Plaine : 20 à 25 logements /hectare

Au regard de ces chiffres qui donnent globalement une fourchette allant de 15 à 80 logements/hectare, les chiffres de la ZAC de la Grande Plaine, situés entre 20 à 25 logements/hectare, sont plutôt dans le bas de l'échelle et on ne peut donc pas dire qu'il y a beaucoup de concentration. A titre de comparaison avec des réalisations récentes, la densité est un peu inférieure à celle de la ZAC des Roches.

Concernant le rond point au SUD, il est rappelé qu'il a été identifié comme nécessaire à terme et comme répondant à une simplification de la circulation des cars sur le boulevard Pompidou. Toutefois le projet ne pourra pas le financer et il sera envisagé en accompagnement du futur collège.

L'entretien de ce nouveau quartier : il est évident que les nouveaux aménagements vont nécessiter de l'entretien et cela générera un coût supplémentaire. C'est la conséquence de la création de ce nouveau quartier, dont les charges seront en partie financées par les nouveaux habitants, comme les habitants actuels participent aux charges d'entretien des aménagements existants.

Il est à noter qu'au stade actuel du projet, plusieurs aménagements ont déjà été pensés au regard du coût de leur réalisation, mais aussi du coût de leur entretien qui sera moins onéreux. Les réseaux d'assainissement des eaux pluviales ne seront pas dans des ouvrages enterrés mais dans des noues plantées. Les voiries ont été dimensionnées au plus juste, au travers leur distribution du quartier ce qui permet d'en réduire la longueur par rapport au projet initial. Elles ont aussi été dimensionnées judicieusement en largeur d'emprise. A l'occasion des phases ultérieures de conception, il sera tenu compte des coûts d'entretien de maintenance dans les choix techniques, avec une vision dite de « coût global » (prise en compte des coûts de gestion dans les choix d'investissement avec une vision sur les durées de vie).

Observation N°5 :

Le 04/02/2015

Propriétaire de la parcelle cadastrée ZP01 N°42 lieu-dit Le Moulin d'Auvergne, je souhaite faire part de quelques remarques. Ma parcelle est située entre le RD 408 (rue de la Libération) et le ru des Tanneries va être divisée en deux risquant d'enclaver la



partie arrière coté ru. Il faudrait donc prévoir dans le projet, une voie d'accès à mon terrain.

Ma parcelle étant amputée de moitié, elle ne pourra plus être valorisée dans les mêmes conditions, en effet elle est actuellement desservie par une route avec les réseaux à proximité, cela ne sera plus le cas dans l'aménagement futur.

Contact : J. Valer.

Réponse :

Parcelle enclavée et voie d'accès : Il doit s'agir de la parcelle cadastrée ZP n°1 et éventuellement de la parcelle ZP n°2. Les accès à ces espaces agricoles se feront par la voie créée le plus au Nord du projet, cette voie dessert initialement les activités, mais pourra aussi desservir les terrains concernés. A ce stade du projet le tracé des voiries ne peut pas être considéré comme définitif car il dépend des activités qui seront accueillies. Leur nombre et leurs besoins déterminera également l'organisation des voiries de desserte. Quoi qu'il en soit, les accès aux espaces agricoles qui peuvent exister aujourd'hui, seront recréés dans le cadre du projet pour ne pas nuire aux activités existantes.

Valorisation de la parcelle : Les conditions de desserte de la parcelle qui restera après division, par une voirie publique, ne seront pas changées car au stade actuel du projet, il est envisagé une voirie au nord du projet. Pour ce qui est des réseaux, cette partie de la route départementale n'est pas équipée pour donner une plus value à la parcelle existante. La question de sa dévalorisation ne se pose donc pas.

De plus la partie restante de la parcelle ne changera pas de statut, elle restera agricole.

Observation N°6 :

Le 06/02/2015

Mon jardin donne directement sur un bâtiment, ce qui est peu appréciable donc essayons de privilégier les habitations existantes en ne mettant aucun bloc de bâtiment en vis-à-vis, donc les mettre directement aux extrémités de la déviation.

Réponse :

La question des vis-à-vis, lignes et cônes de vue, est un point d'aménagement qui est pris en compte par les urbanistes et les architectes. De plus la réglementation prévoit des règles imposant des reculs entre les constructions. Il en sera tenu compte.

Par ailleurs au stade actuel du projet, les constructions groupées ou collectives sont plutôt situées vers les extérieurs et les franges paysagères.

Observation N°7 :

Le 13/02/2015

Habitante de la ZAC des Roches (propriétaire d'une maison), nous déplorons qu'il n'y ait plus d'espaces verts et beaucoup de béton !! Pour la ZAC de la Grande Plaine, n'oubliez pas SVP de laisser un peu plus de vert !!



D'autre part, il est important d'avoir aussi un espace de jeux pour les enfants. Il n'y en a pas dans la ZAC des Roches et le « seul » demeure le parvis de l'école qui n'est malheureusement pas adapté. Tous les enfants du quartier s'y regroupent : jeux de ballon devant l'école, autour des bancs ou sur les pierres !!!

Pour terminer je me pose la question de savoir si l'école des Roches sera à même de recevoir cette nouvelle population !!! Y a-t-il une autre école maternelle/primaire qui sera créée ?

En vous remerciant.

Réponse :

Plus d'espaces verts : au stade actuel du projet, les espaces verts représentent environ 36% de la surface de la ZAC, 8 hectares pour les franges paysagères et 4 hectares pour les espaces verts intérieurs. Avec plus d'un tiers de la surface totale, on peut considérer qu'ils sont très bien proportionnés dans le projet.

Espace de jeux pour les enfants : la phase de réflexion actuelle n'indique pas explicitement d'aire de jeux pour les enfants. A ce stade du projet, il a été dit qu'un tel équipement pourrait trouver sa place dans les franges paysagères. L'avancée du projet dans sa phase réalisation permettra de mesurer la capacité financière de la ZAC à pouvoir financer cet équipement. Par ailleurs la concertation qui continuera tout au long du projet, permettra de ré-aborder ce sujet.

Capacité de l'école des Roches : A ce jour l'école des roches n'est pas entièrement occupée. Ce nouveau quartier va occasionner l'arrivée de nouvelles populations scolaires. Par ailleurs, il est constaté depuis peu, de nouvelles arrivées dans les écoles existantes. Celles-ci sont induites par la livraison de quelques nouveaux logements diffus mais aussi par une modification de la typologie des familles occupant les logements.

Nous avons également des capacités d'évolution possibles sur les écoles des Rossignots et du Château.

Cette situation va conduire à mener une étude de peuplement scolaire sur l'ensemble de la ville pour définir les meilleurs scénarios prévisionnels qui permettront d'accueillir les enfants des différentes tranches d'âge.

Cela pourra conduire également à redéfinir les secteurs scolaires et à augmenter la capacité d'accueil de certaines écoles.

Les coûts correspondants seront lissés dans le temps en fonction des prévisions d'effectifs.



4 CONCLUSION

Sur la participation,

Onze personnes se sont présentées pour consulter le dossier mis à disposition, questionner les fonctionnaires présents et se renseigner sur le projet. Sept personnes ont laissé une observation sur le registre de concertation.

C'est une fréquentation plutôt modeste. Elle est à mettre en regard d'une large information et concertation pendant toute l'année précédant la reprise des études qui a permis de bien informer les habitants. La publicité et l'information permanente ont bien été faites. Cette fréquentation réduite est aussi à apprécier au regard du fait que le projet est mis en œuvre pour répondre aux besoins des habitants. Le projet n'est pas polémique, très peu de personnes sont impactées négativement.

Il n'y a qu'une seule remarque sur les terres agricoles. Cela peut s'expliquer par le fait que les agriculteurs directement concernés par l'occupation des terres agricoles ont été associés et informés spécifiquement et ils n'ont certainement pas jugés nécessaire de se présenter à cette phase du projet.

Sur les observations du public et les thèmes abordés,

Les thèmes ont été variés entre les équipements et services privés, les équipements publics, les transports publics, les espaces verts, les voiries et ronds point.

Ont été aussi abordés les questions financières, des questions de densité et de proximité des bâtiments.

Enfin quelques remarques concernaient des sujets en dehors du thème de la concertation, tels que la division des terrains et les trains desservant la gare.

Sur la procédure,

La ZAC de la Grande Plaine a été initiée en 2007 et a été conduite de manière discontinue entre les années 2008 et 2012. Peu d'information ont été communiquées durant cette période. Le projet qui a été repris fin 2013 a donné lieu à une étude et une remise à plat complète, qui a duré environ 1 an. Tout au long du processus les habitants ont été associés au travers des diverses réunions. La presse locale a pu relayer les différents temps forts. Le site internet de la ville a également été utilisé pour informer les habitants et leur mettre à disposition les principaux documents qui ont été produits.

Le comité de pilotage spécialement constitué pour ce projet a été composé pour être le plus représentatif possible entre les élus municipaux, les élus intercommunaux et les élus de l'opposition municipale, ainsi que les partenaires extérieurs, le bureau d'étude et les fonctionnaires territoriaux.

La démarche menée par la municipalité a été une démarche de transparence et de proximité des habitants afin de recueillir les réactions et les avis afin d'amender ses réflexions et le projet. La concertation qui vient de se terminer s'inscrit pleinement dans ce cadre.



Sur les suites à donner,

Les observations formulées lors de cette concertation publique correspondent à des préoccupations déjà exprimées et prises en compte dans la démarche et le projet.

Dans sa configuration actuelle, le projet de ZAC de la Grande Plaine peut donc poursuivre son avancement et envisager les phases suivantes de sa mise en œuvre. La démarche de concertation et de consultation permanente des habitants, mise en place depuis la reprise des études fin 2013 sera poursuivie en complément des procédures de concertation obligatoires.

Le présent bilan sera mis à disposition du public au centre technique municipal et mis en ligne sur le site internet de la ville.

Le bilan de cette concertation ne fait pas apparaître d'opposition au projet de la ZAC de la Grande Plaine.



5 ANNEXES

- *Délibération du Conseil Municipal*
- *Vue du projet*
- *Sommaire du document de concertation*
- *Copie publication sur le site internet de la ville*
- *Copie article de presse la République de Seine et Marne du 22/12/2014*
- *Copie article de la revue municipale Nangismag de janvier 2015*
- *Photos panneaux électroniques*
- *Copie du registre d'enquête*

